

l'intérieur des frontières provinciales. En plus du Québec, l'Ontario et l'Alberta ont récemment déclaré avoir des droits dans ce domaine, mais l'abdication occulte presque consentie de sa propre juridiction, mise au défi dans le domaine de la câblovision, de la part du gouvernement, sans discuter avec les provinces le principe fondamental de la juridiction—qui vient en premier, en quoi consiste la juridiction commune—ne peut qu'affaiblir la trame nationale et empêcher l'application d'une politique nationale efficace des communications. Il est certainement ironique que cette demande soumise à la CRTC à la sauvette soit sanctionnée par le gouvernement qui s'est présenté ouvertement sous la bannière de «Un Canada». Si c'est le CRTC qui est censé servir de bouc émissaire dans ce complot constitutionnel touchant la câblovision, le Parlement du Canada se doit de revoir la loi sur la radiodiffusion en vue de la modifier au besoin pour que le Conseil puisse mieux s'acquitter de son mandat. Le Conseil, contrairement au budget, doit rester plausible quand ses structures mêmes sont mises en doute.

En cette ère de rapprochement, quand nos vies sont de plus en plus façonnées et influencées par les media, surtout la télévision et la câblovision, suffit-il d'un conseil formé de cinq membres à plein temps, de dix autres personnes qui sont des nominations politiques et qui ne se réunissent qu'occasionnellement, qui doit en plus délivrer et renouveler à tout moment les permis, avec tout ce que cela comporte de pression et d'incertitude pour l'industrie? Est-ce suffisant quand tout cela se passe et que les décisions sont prises et les postes occupés loin de la surveillance du Parlement, sans qu'il y ait débat au Parlement ou que le Parlement prenne des mesures?

On n'a pas à se demander pourquoi l'industrie est inquiète, mal à l'aise et craintive dans l'attente du résultat des audiences qui se déroulent à Montréal et qui portent sur la câblovision et le Livre blanc du Conseil. Les décisions auront un effet direct sur la croissance future de l'industrie de la radiodiffusion comme du câble et malheureusement détermineront avec une exactitude mortelle l'espérance de vie de certains. La situation me semble assez claire: la câblovision s'est implantée et n'est pas à la veille de disparaître. Ce défi pose les problèmes qu'a soulignés le CRTC dans son Livre blanc du 26 février 1971.

Parce que le téléspectateur se raffine, devient foncièrement plus minutieux dans ses choix, la fragmentation de l'auditoire qui en résulte pose des problèmes d'ordre financier. Bon nombre de diffuseurs sont déjà acculés au mur sur ce plan. La propriété commune entre l'exploitant d'une antenne communautaire et le diffuseur résout-elle le problème? Quel est le rôle du diffuseur commercial dans le contexte des villes où tout sera transmis par câble vers lequel nous nous dirigeons? La suppression de la publicité canadienne sur les postes américains assurera-t-elle des recettes à l'exploitant d'une station de télévision par câble? Quels réseaux électroniques précis entre l'est et l'ouest devrions-nous essayer d'établir pour édifier un pays en meilleure posture? Les stimulants fiscaux appropriés et les primes d'équité et de compensation pour les émissions coûteuses ne devraient-ils pas nous encourager à mettre sur pied une programmation vraiment canadienne? Étant donné le développement et les usages multiples de la câblovision, celle-ci, au lieu d'être simplement un émetteur, ne devrait-elle pas devenir un service public, avec ses propres antennes ou

[M. Nowlan.]

qui aurait accès à de telles antennes, afin que soit maintenu un certain équilibre dans le domaine des media—ou bien conviendrait-il d'agrandir la société Bell? Et comment Radio-Canada répondra-t-elle à l'impératif du contenu canadien et à la popularité de la câblovision auprès du public qui aime, manifestement, disposer d'un choix, et même d'un grand choix?

Cette société n'aurait-elle pas intérêt à rester tout à fait à l'écart de la manne de dollars que rapporte la publicité, quitte à obtenir du Trésor une compensation appropriée, ce qui lui permettrait de donner vraiment à ses programmes un contenu canadien au lieu de se contenter de ce dénominateur commun déterminé dans une large mesure par la chasse aux dollars? Il se pourrait qu'une nouvelle quête d'un véritable contenu canadien, entreprise avec le concours de l'Office national du film, de la Société de développement de l'industrie cinématographique et complétée au moyen d'émissions transmises par satellite à partir de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni et même du Japon permettrait de donner aux programmes canadiens une dimension nouvelle et exaltante, tout en nous dégageant, à coup sûr, quelque peu de l'omniprésence et de l'influence insinuante des programmes américains.

L'adoption d'une politique réfléchie qui interdirait la publicité et qui assurerait une programmation particulière et le retrait éventuel des annonces commerciales en garantissant la retransmission des programmes par câble ne coûterait peut-être pas plus cher au contribuable qu'il lui en coûte actuellement pour les subventions accordées à Radio-Canada, ce qui pourrait contribuer à établir un service essentiellement canadien au lieu de la pâle imitation de Hollywood que nous avons maintenant. Et ce n'est pas tout. Il nous faudrait un Salomon pour trouver les solutions et celles que soient les réponses certaines seront embarrassantes de toute façon. Mais avant tout, le Conseil de la radio-télévision canadienne doit décider de l'orientation future et non rapiécer la technologie du passé. L'industrie s'inquiète vraiment. Le défi est lancé à tous, parlementaires y compris. Et dans l'exécution de ses fonctions le Conseil doit s'assurer qu'au lieu de s'arrêter sur des préjugés et des considérations politiques il faut uniquement consulter la véritable boussole, l'intérêt public.

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais, à mon tour, compte tenu des commentaires que j'ai entendus depuis quelques jours, exprimer certaines opinions sur le budget qui a été présenté dernièrement.

Bien sûr, je pense que les députés de l'opposition se sont donné la main pour condamner ce budget. De toute façon, les commentaires publiés dans différents quotidiens et émanant d'ailleurs sont, d'une façon générale, très acceptables, compte tenu de l'effort qu'a semblé faire le gouvernement, pour la première fois depuis trois ans, envers les défavorisés.

Il est entendu que plusieurs commentaires ont été faits, que plusieurs statistiques ont été données, que des postes assez particuliers paraissent dans ce budget et que des propositions assez spéciales demeurent. Toutefois, je me dois de respecter et de considérer l'effort qu'a tenté de faire le gouvernement, cette année, pour essayer d'améliorer le revenu d'un certain nombre de défavorisés.